

CONTRAT DE MEUBLE DE TOURISME « CityHeart »

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous accueillir dans notre meublé de tourisme classé, « CityHeart » N°67482001839D6, situé au cœur de Strasbourg, 4 rue des Combattants Africains 67100 Strasbourg.

Nous vous présentons les conditions de réservation de ce meublé et vous en souhaitons bonne réception.

Les propriétaires

Description du gîte :

Dans un immeuble neuf, avec ascenseur
Appartement de 37 m² (avec terrasse de 21 m²) comportant une entrée, un séjour avec canapé-lit, télévision et cuisine à l'américaine équipée (four, plaque de cuisson ...), une chambre, une salle d'eau avec douche à l'italienne et WC.

Nous vous prions de noter

- que les animaux ne sont pas acceptés.
- et qu'on ne peut fumer à l'intérieur de l'appartement.

Durée de séjour maximum : 90 nuits

Arrivée : à partir de 15h00 et, en principe, jusqu'à 20 heures

En cas d'arrivée tardive, veuillez s'il vous plaît prévenir par mail ou sms, ou téléphone (cf coordonnées des propriétaires).

Départ: avant 10 heures.

Coordonnées des locataires :

Mme, M.

Adresse :

.....

.....

Code postal : Commune :

Pays :

E-mail :

Téléphone fixe :

Téléphone portable :

Nom et N° de Police d'Assurance :

.....

Hébergement attendu :

La capacité du gîte est de 4 personnes. En outre, un couchage pour bébé est disponible.

(Nbre de) personnes dontadultes

.....enfants de 2 à 18 ans

.....enfants de moins de 2 ans

Coordonnées des propriétaires :

M. Mme Serge et Sandrine ZELLMAYER

6 rue de Soultzmatt

67100 STRASBOURG

06 81 78 84 66

cityheart.alsace@gmail.com

Dates du séjour : du à partir de 15h00, auavant 10h00

Prix du séjour TTC dont TVA et Taxe de séjour :

Les prix varient en fonction de la saison. Consulter à ce sujet le site internet www.cityheart.fr.

Les draps et linges de toilette sont fournis.

Le lit de la chambre mesure 160X200 cm.

Le lit du canapé mesure 140X190 cm.

Une empreinte bancaire est enregistrée lors de la réservation. Sans être encaissée, elle sert de dépôt de garantie en cas de dommages ou d'annulation de contrat.

CETTE LOCATION MEUBLEE PREND EFFET lors de la réservation en ligne.

↳ Un exemplaire du présent contrat daté et signé est à restituer lors de votre arrivée ou à envoyer par mail.

↳ Le montant TTC de € est à régler lors de la réservation en ligne.

Je soussigné (e) Mme, M, déclare accepter les termes du contrat, après avoir pris connaissance des conditions générales figurant au verso du présent document.

A , le

La ou le propriétaire,

A , le

La ou le locataire (Signature et mention "lu et approuvé")

CONDITIONS GENERALES

Article 1 – Le gîte CityHeart

Ce contrat concerne la location meublée du gîte « CityHeart », 4 rue des Combattants Africains 67100 STRASBOURG.

Il s'agit d'un appartement de deux pièces de 37 m², avec une terrasse de 21 m². Il se compose d'une entrée, d'un séjour avec un canapé-lit, une télévision et une cuisine à l'américaine équipée (four, plaque de cuisson, réfrigérateur ...), d'une chambre et d'une salle d'eau avec douche à l'italienne et WC.

Article 2 - Durée du séjour :

Le gîte « CityHeart » est un meublé de tourisme qui peut être loué pour une période de 1 jour à 90 jours au maximum, selon l'article D.324-1 du Code de Tourisme.

Le locataire signataire du présent contrat, qui est conclu pour une durée déterminée, ne peut en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'issue du séjour.

Article 3 - Conclusion du contrat :

La réservation devient effective dès lors que le locataire laisse son empreinte de carte bancaire sur le site de réservation www.cityheart.fr ou sur les plateformes partenaires de réservation « airbnb.fr » ou « abritel.fr ».

Cette empreinte bancaire fait office de dépôt de garantie.

Le présent contrat, ainsi passé entre le locataire et le propriétaire, doit être daté et signé en deux exemplaires. L'un de ces exemplaires doit être remis au propriétaire lors de l'entrée dans les lieux ; le second est à conserver par le locataire.

La location du gîte « CityHeart » ne peut en aucune circonstance bénéficier à des tiers personnes physiques ou morales. Toute infraction sur ce point serait susceptible d'entraîner la résiliation immédiate de la location aux torts du locataire, le produit de la location restant définitivement acquis au propriétaire.

Article 4 – En cas d'annulation du contrat par le locataire :

Toute annulation décidée par le locataire doit être rapidement notifiée par écrit au propriétaire, préférentiellement par mail ou sms.

a) Annulation décidée par le locataire moins de 15 jours avant l'arrivée dans les lieux :

Un montant de 25% du prix total plafonné à une (1) nuit de réservation sera acquis au propriétaire et sera prélevé sur le dépôt de garantie.

b) Annulation décidée par le locataire moins de 48 heures avant l'arrivée dans les lieux. Un montant d'une (1) nuit de réservation sera prélevé sur le dépôt de garantie.

c) Annulation décidée par le locataire dans les 24 heures après l'arrivée prévue dans les lieux. Un montant de deux (2) nuits de réservation sera prélevé sur le dépôt de garantie.

d) Au-delà de 24 heures sans nouvelles du locataire. Le présent contrat deviendra nul et le propriétaire pourra disposer de son gîte. Un montant de deux (2) nuits de réservation sera prélevé sur le dépôt de garantie.

e) Enfin, si le séjour est écourté, le prix de la location restera acquis au propriétaire. Il ne sera procédé à aucun remboursement.

Article 5 – En cas d'annulation par le propriétaire :

Le propriétaire reversera au locataire l'intégralité des sommes éventuellement versées par avance.

Article 6 – Arrivée dans le gîte :

Le locataire doit se présenter le jour précisé, dans le créneau horaire mentionné sur le présent contrat. En cas d'arrivée tardive ou différée, il lui est conseillé de prévenir suffisamment tôt le propriétaire.

Par ailleurs, le locataire peut disposer, s'il le souhaite, d'une place de stationnement. Celle-ci est située dans un parking couvert installé dans un immeuble voisin. L'accès se situe **rue des Châtaigniers**. Des informations sur ce point seront données au locataire et une télécommande lui sera remise par le propriétaire. Elle devra être restituée à la fin du séjour.

Article 7 – Règlement du prix du séjour :

Le montant total de la location, incluant les taxes, notamment la taxe de séjour, est versé soit directement en ligne sur www.cityheart.fr lors de la réservation, soit à l'entrée dans les lieux, par carte bancaire ou en espèces. Les chèques ne sont pas acceptés.

Article 8 - Etat des lieux :

Un inventaire de l'équipement du gîte est examiné par le locataire et le propriétaire et est signé conjointement à l'arrivée, puis au départ du locataire. Cet inventaire constitue la pièce de référence en cas de litige concernant l'état des lieux.

Le propriétaire confie un jeu de clefs ou deux le cas échéant au locataire pour toute la durée du séjour. Le (s) jeu (x) de clefs doit (doivent) être restitué (s) à la fin du séjour par le locataire.

L'état de propreté du gîte à l'arrivée du locataire est constaté au titre de l'état des lieux. Le nettoyage des locaux pendant le séjour ainsi qu'au départ du locataire est à la charge de ce dernier. En cas d'usage anormal des locaux, de salissure exceptionnelle, de dégradations, le montant des frais sera facturé au locataire sur son dépôt de garantie.

Article 9 - Dépôt de garantie :

Lors de la réservation par le locataire, un dépôt de garantie non encaissé d'un montant de 300 euros est effectué par empreinte de la carte bancaire.

Après l'établissement contradictoire de l'état des lieux au départ du locataire, l'empreinte bancaire est simplement annulée sauf si des dégradations sont constatées. Dans ce cas, le coût de remise en état des lieux peut, le cas échéant, être prélevé.

En cas de départ anticipé du locataire, à une date antérieure à celle mentionnée sur le présent contrat, empêchant ainsi l'établissement contradictoire de l'état des lieux au départ, ce dernier sera établi par le seul propriétaire et ne sera pas contestable.

Article 10 - Utilisation des lieux :

Le locataire doit assurer le caractère paisible de la location meublée et en faire usage conformément à la destination des lieux.

Article 11 – Capacité du gîte :

Le présent contrat est établi pour une capacité d'accueil de 4 personnes. Il faut entendre par là « capacité maximum ». Si le nombre de locataires dépasse cette capacité d'accueil, le propriétaire peut refuser les personnes supplémentaires. Cette modification ou rupture du contrat sera considérée comme relevant de l'initiative du locataire.

Article 12 – Accueil des animaux :

Le présent contrat précise que le locataire **ne peut pas** séjourner en compagnie d'un animal. En cas de non - respect de cette clause, le propriétaire peut refuser le séjour. Dans ce cas, aucun remboursement ne sera effectué.

Article 13 - Assurances :

Le locataire, légalement responsable de tous les dommages survenant de son fait, est tenu d'être assuré.

Article 14 - Paiement des charges :

Les charges d'eau, d'électricité et de gaz sont comprises dans le prix de location, pour un usage normal. En cas d'utilisation anormale, les charges pourront être facturées au locataire.

Article 15 – Litiges : Toute réclamation relative à la location meublée sera traitée par le Tribunal compétent.